

les échos

Lettre d'information de Mutuelle Santé Atlantique numéro 29

En quelques mots

En tant que nouveau Président de Mutuelle Santé Atlantique, je tiens particulièrement à saluer le travail réalisé par mon prédécesseur Serge Chauveteau, les membres du Conseil d'Administration sortant et les délégués de l'Assemblée Générale. Je les remercie pour leur engagement et leur implication résolument tournés vers la réussite de notre mutuelle.

Vous trouverez dans ce nouveau numéro des échos, un rappel sur le rôle des délégués au sein de l'Assemblée Générale, des informations relatives à la carte vitale et son évolution, un zoom sur deux associations soutenues par Mutuelle Santé Atlantique et un dossier santé relatif à l'arthrose élaboré par Christine Bonnet, notre médecin conseil.

Vous faites confiance à Mutuelle Santé Atlantique et au Groupe MSA, soyez assuré que nous mettons tout en œuvre pour vous donner satisfaction.



Jean-Michel Augier

Le Président du Conseil d'Administration



Mutuelle
Santé
Atlantique

www.mutuellesanteatlantique.com

Actualités

LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS MUTUELLE SANTÉ ATLANTIQUE

Elections des délégués :

Les élections du 31 mars dernier ont permis de constituer la nouvelle Assemblée Générale de Mutuelle Santé Atlantique représentée par ses 30 délégués. L'Assemblée Générale a ensuite voté le 21 avril pour la nomination des 15 membres du Conseil d'Administration.

Les délégués sont élus pour un mandat de 5 ans (*art 17 des statuts*).



Liste des membres :

Serge Chauveteau, Jean-Michel Augier puis par ordre alphabétique, Bernard Aumailley, Anne Begouin, Huguette Begouin, Michel Bergin, Catherine Bernard, Joël Bonnin, Nadine Borde, Françoise Brouard, Philippe Callaud, Monique Charrier, Patrick Couillaud, Serge Coussot, Andree Damon, Benedicte Delage, Maryse Doublet, Marie Duperoir, Beatrice Foliot, Roland Gemon, Gerard Goujon, Françoise Junie, Alain Lacoste, Christine Laubier, Gerard Liboutey, Nathalie Mangematin, Jean-Claude Moreau, Francis Ouvrard, Fernand Phelippeaud, Jean-Paul Renard, Gerard Thaunay, Jean-Francois Turcant, Francois Villeneuve.

Le rôle du délégué

- Il participe à l'AG et se prononce notamment sur :
 - La nomination des membres du Conseil d'Administration
 - Le rapport annuel de gestion
 - Les modifications statutaires
 - Les propositions de développement de la mutuelle, de changement de garanties, de prestations proposées etc...
- Il est le relais entre les adhérents et la mutuelle.
- Il valorise l'image et l'éthique de la mutuelle.

Rendez-vous dans notre réseau



DE BRESSUIRE À PARTENAY...

Votre agence de Bressuire a déménagé en février 2008 pour s'installer dans de nouveaux locaux au centre ville de Parthenay (face à l'entrée de la Sous-Préfecture).

Jocelyne Fillion et Valessa Moreau vous accueillent :

15, boulevard de la Meilleraye à Parthenay, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h.

Rendez-vous dans notre réseau

Charente-Maritime : 5 agences

Fief Montlouis - 17106 Saintes Cedex
1, place du 8 mai 1945 - 17500 Jonzac
32, av. Albert Einstein - 17000 La Rochelle
1, rue Etchebanne - 17320 Marennes
4, rue Rose - 17400 St-Jean-d'Angély

Creuse

28, avenue d'Auvergne - 23015 Guéret Cedex
Tél. 05 55 417 507

Dordogne

9, rue Maleville - 24012 Périgueux Cedex
Tél. 05 53 07 93 60

Nord Gironde

1, place du 8 mai 1945
17500 Jonzac - 0821 200 200 - 0,09€TTC/min

Touraine

19, avenue de Vendôme - 41023 Blois cedex
Tél. 02 54 74 72 17

Deux-Sèvres

15, boulevard de la Meilleraye - 79200 Parthenay
Tél. 05 49 71 18 41

Vienne

37, rue du Touffenet - 86042 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 03 22 39

Haute-Vienne

Impasse Sainte-Claire - 87041 Limoges Cedex
Tél. 05 55 500 500

0821.200.200

www.mutuellesanteatlantique.com

Pratique

LA CARTE VITALE

Historique de la carte vitale

1998 : création de la carte vitale 1 délivrée à tous les assurés ouvrants droit en remplacement de l'ancienne carte papier d'assurance maladie.

2002 : la carte vitale 1 est également délivrée aux assurés ayants droit de plus de 16 ans (enfants, conjoints, concubins et personnes à charge).

Délais de paiement : ils sont passés de 13 à 5 jours pour les assurés avec les feuilles de soins électroniques (1 milliard pour l'année 2006) grâce à l'utilisation conjointe de la carte vitale et de la carte à puce du professionnel de santé.

Professionnels de santé : la quasi-totalité des pharmacies est équipée pour l'utilisation de la carte vitale, ainsi que 83% des médecins généralistes, 62% des médecins spécialistes, 74% des chirurgiens dentistes, de 65% à plus de 86% des auxiliaires médicaux selon les professions et 37% des laboratoires. 97% des assurés trouvent la carte vitale utile et 99% des assurés la jugent pratique.



Pourquoi une nouvelle carte vitale 2 ?

La loi du 13 août 2004 sur la Réforme de l'Assurance Maladie a prévu de diffuser une nouvelle carte vitale aux bénéficiaires de l'assurance maladie.

- 1- Une usure naturelle de la puce de la carte vitale 1 distribuée en 1998. A titre de comparaison, les cartes bancaires sont remplacées tous les deux ans.
- 2- Une meilleure fiabilité de son contenu et une sécurisation des échanges :



La carte vitale 2 bénéficie des dernières avancées technologiques liées aux cartes à puces qui renforcent la sécurité par l'authentification de la carte, de son porteur et la signature des flux électroniques.

- 3- L'offre de nouvelles fonctionnalités :

La **capacité de stockage** a été multipliée par 8 et permettra d'inclure dans la carte un certain nombre de données médico-administratives.

Le nouveau visuel

La carte vitale 2 comporte la **photo** en couleur du porteur de la carte, ce qui la **personnalise** davantage et facilite une meilleure **appropriation**. Elle permettra aussi de mieux lutter contre la fraude.

La carte vitale 2 est bicolore (jaune et verte) avec mise en avant du **nom, prénom et n° INSEE** du porteur de la carte (et non plus de l'assuré principal)

Pour faciliter son identification par les non-voyants, la nouvelle carte vitale 2 comporte le **V de Vitale** en braille.



Que faire en cas de changement de situation ?

En cas de changement de votre situation (mariage, divorce, changement de domicile ou d'employeur,...), pensez à prévenir Mutuelle Santé Atlantique et votre caisse d'assurance maladie (MSA, CPAM,...) afin d'actualiser votre dossier, en adressant un justificatif de votre nouvelle situation.

Le contenu :

Données actuelles

Nom, prénom, date de naissance de l'assuré + ayant(s) droit de – 16 ans

N° Insee de l'assuré

Régime d'assurance maladie obligatoire

Caisse de remboursement

Droits aux prestations d'assurance maladie

Droits Mutuelle Santé Atlantique (pour les ressortissants MSA)

La nouvelle carte vitale 2 verra son contenu évoluer et s'enrichir au fur et à mesure, d'informations sur :

- le médecin traitant déclaré
- l'adresse postale
- l'assurance complémentaire santé
- les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence
- le fait d'avoir pris connaissance du dispositif légal relatif au don d'organes
- l'accès aux soins dans un autre Etat de l'Union Européenne remplaçant à terme la carte européenne d'assurance maladie
- enfin elle permettra d'accéder au Dossier Médical Personnel en cas d'accord préalable entre l'assuré et le professionnel de santé

Le rôle de l'assuré

1- Pour recevoir et utiliser sa carte vitale 2 :

L'assuré devra compléter et signer le formulaire photo que lui adressera sa caisse d'assurance maladie. La photographie collée sur le formulaire doit répondre aux caractéristiques demandées pour les cartes d'identité ou les passeports. Une photocopie de pièce d'identité de moins de 10 ans devra aussi être jointe au formulaire.

Il devra également invalider (mettre hors d'utilisation) son ancienne carte vitale 1 afin de pouvoir utiliser sa carte vitale 2. L'invalidation de la carte vitale 1 se fera par une simple mise à jour (dans une pharmacie, un établissement de soins ou une caisse d'assurance maladie).

Il pourra y avoir au sein d'une même famille des porteurs de cartes vitale 1 et des porteurs de cartes vitale 2 jusqu'au terme final de la diffusion des cartes vitale 2.

2- Pour faire vivre sa carte vitale 2 :

L'assuré n'aura qu'une simple mise à jour à effectuer sur demande de sa caisse d'assurance maladie (dans une pharmacie, un établissement de soins ou une caisse d'assurance maladie) en cas de changement de régime ou de caisse d'assurance maladie. L'assuré conservera ainsi la même carte vitale étant donné que la carte vitale 2 est une carte inter-régimes et non plus une carte mono caisse comme la carte vitale 1.

Pendant :

Il devra mettre à jour au moins une fois par an sa carte vitale afin de prendre en compte :

- les évolutions liées à sa situation personnelle ou celle de ses ayants droit
- les évolutions prévues quant au contenu des cartes vitale 2.

Zoom sur

L'ASEPT 17



Créée en octobre 2006, l'Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires de Charente-Maritime (ASEPT 17) est une association loi 1901, concrétisation d'un partenariat entre la MSA, La Fédération Départementale des Clubs d'Aînés Ruraux (FDCAR), Mutuelle Santé Atlantique, la Fédération Départementale des Groupes d'Études et de Développement Agricole et Rural (FDGEDAR), l'Association Départementale de Médecine du Travail et de Prévention en Agriculture de la Charente-Maritime (ADMTPA) et l'Association des Retraités des Organismes Professionnels Agricoles (AROPA 17).

Ses missions :

- la promotion de toute action dans les domaines de la prévention et de l'éducation en santé, et plus spécialement pour les personnes habitant les territoires ruraux,
- la réalisation d'actions de prévention et d'éducation en santé, et le développement de partenariats dans ces domaines,
- le développement de liens de proximité entre les personnes leur permettant de partager leur vécu sur les sujets de la prévention et l'éducation en santé, tout en privilégiant les valeurs de solidarité et de responsabilité.

Ses actions :

- Ateliers du Bien Vieillir : Chaque atelier a pour objectif de situer ses comportements actuels et d'acquiescer de nouveaux réflexes pour rester en bonne santé au quotidien.
- Les sessions de formation aux gestes qui sauvent : P.S.C.1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) Avec l'ASEPT17, cette formation est gratuite.
- Promotion de l'activité physique en Charente-Maritime.

Pour tout renseignement sur ces actions, vous pouvez joindre :

Isabelle CHAUDET - ASEPT 17
Fief Montlouis - 17100 Saintes - Tél. : 05 46 97 53 03

Mutuelle Santé Atlantique est également partenaire de l'ASEPT Limousin. L'Association Santé Éducation et Prévention sur les Territoires propose sur le

Limousin des actions de prévention du vieillissement et d'éducation pour la santé.

Si vous avez plus de 55 ans et que vous êtes soucieux de votre santé, inscrivez vous pour participez aux «ateliers du bien vieillir», six ateliers pour être bien dans son corps et dans sa tête ou au Programme Intégré d'Équilibre Dynamique destiné à prévenir les chutes et les fractures.

Pour plus de renseignements, contactez Catherine ROUILHAC au 05 55 49 85 02 ou Catherine VIALLE au 05 55 93 41 33. D'autres ASEPT ont été créés ou sont en cours de création, renseignez vous auprès de la MSA de votre département.

AIDER 17

*Vous aimeriez avoir plus de temps à partager avec votre famille ?
Vos parents sont âgés et ont besoin d'une aide à domicile ?*



AIDER 17 est une association de services à domicile qui propose diverses prestations afin d'améliorer la vie quotidienne des actifs et personnes âgées, adhérents ou non à la MSA.

Des services pour chaque besoin :

Services à la famille : Garde d'enfants à domicile et accompagnement, soutien scolaire et cours à domicile

Services de la vie quotidienne : Entretien de la maison et travaux ménagers, collecte et livraison de linge repassé...

Services aux personnes âgées et handicapées : Assistance, garde malade à l'exclusion des soins, accompagnement des personnes en dehors de leur domicile, prestation de conduite du véhicule personnel, soins esthétiques à domicile.

Nouveau en Pays Vals de Saintonge :

L'aide à la mobilité et au transport de personnes.

N'hésitez pas à demander un devis, il est gratuit et sans aucun engagement de votre part.

En faisant appel à AIDER 17, vous pourrez bénéficier d'un **avantage fiscal de 50%** du montant des dépenses que vous aurez engagées, sous la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt.

Renseignements au 05 46 97 50 88.

AIDER 17 - Fief montlouis - 17105 SAINTES Cedex

Qu'est-ce que l'arthrose ?

L'arthrose, maladie dégénérative des articulations, est la maladie rhumatismale la plus fréquente dans les pays occidentaux.

L'arthrose atteint habituellement l'adulte après 60 ans, et la femme plus souvent que l'homme, mais elle peut apparaître plus précocement sur des articulations maltraitées par un travail intensif ou un surpoids.

Les articulations les plus fréquemment atteintes sont les hanches, les genoux, les mains et la colonne vertébrale.

Le diagnostic de l'arthrose est avant tout radiologique, mais il n'existe pas de relation simple entre des images radiologiques d'arthrose et la douleur.

Facteurs favorisant l'arthrose :

- l'âge
- l'obésité
- l'hérédité
- l'existence d'antécédents traumatiques articulaires (luxations, fractures), ou d'anomalies de position de l'articulation (scoliose, malformation de la hanche, ...)
- le port de talons (qui favorise l'arthrose des genoux).

Quels sont les symptômes de l'arthrose ?

L'arthrose associe, au niveau des articulations touchées :

- des douleurs articulaires déclenchées et aggravées par le mouvement, cessant ou s'atténuant très nettement lorsque l'articulation est au repos,
- une raideur matinale ou après un repos prolongé,
- un gonflement en période de poussée inflammatoire
- une gêne ou une limitation de la mobilité de l'articulation touchée.

Traitement de l'arthrose :

Il repose sur la lutte contre la douleur et l'inflammation, l'entretien de la fonction articulaire et le ralentissement de la destruction du cartilage.

La lutte médicamenteuse contre la douleur et l'inflammation :

Elle se fait au moyen des différents types de traitements suivants :

- les antalgiques
- les anti-inflammatoires
- les anti-arthrosiques ou chondroprotecteurs en traitement d'entretien.

Les moyens orthopédiques :

La kinésithérapie, l'orthopédie, voire la thalassothérapie ou la balnéothérapie, destinés à entretenir la fonction articulaire.

Le port d'attelles ou d'orthèses la nuit, de cannes (du côté sain en cas d'arthrose de hanche).

Certaines techniques nouvelles peuvent être utilisées :

Ex : la viscosuppléance : elle consiste à injecter un gel transparent dans l'articulation douloureuse. Cette substance lubrifie le cartilage, soulage la douleur et favorise ainsi une plus grande mobilité.

En dernier recours :

La chirurgie prothétique (prothèses de hanche et de genou notamment) en cas de destruction totale de l'articulation.

Plus rarement, le blocage chirurgical des articulations, ou arthrodèse.



Prévention de l'arthrose :

Elle est primordiale et nécessite :

- de lutter contre une éventuelle obésité afin de soulager les articulations porteuses.
- de pratiquer des exercices physiques réguliers afin de prévenir les dommages articulaires et de maintenir un poids de forme. Il faut cependant éviter les activités qui répètent un même traumatisme et favoriser la marche, la natation...
- de dépister d'éventuelles anomalies articulaires congénitales, et lorsque cela est possible, de les corriger.

